

CQP Agent de maintenance de matériels de manutention/levage

RNCP41332 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	251, 252r, 255
Formacode(s)	31736, 31624
Code(s) ROME	I1603
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3109 — Métallurgie
Date d'enregistrement	24/09/2025
Date d'échéance	24/09/2030

Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Métallurgie

<https://www.observatoire-metallurgie.fr>

Partenaires habilités

102 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 101 à former et organiser l'évaluation et 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPI BOURGOGNE 21 71	77821328000044	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100069	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100077	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100085	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100093	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100101	Former et organiser l'évaluation
AFPI INSERTION POITOU CHARENTE	79008626800014	Former et organiser l'évaluation
AFPI LIMOUSIN	77807367600034	Former et organiser l'évaluation
AFPMA FORMATION	51490360800016	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 102 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp41332-cqp-agent-de-maintenance-de-materiels-de-manutention-levage/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'agent de maintenance intervient généralement sur un site client équipé de moyens de manutention et levage dans les ateliers de production lorsqu'il y a nécessité de déplacer des charges à l'aide de moyens de manutention ou de levage adaptés :

- Chariots élévateurs de quelques tonnes à plusieurs dizaines de tonnes dédiées en grande partie à la logistique.
- Nacelles élévatrices pour assurer des travaux en hauteur avec des hauteurs de déploiement de plusieurs dizaines de mètres.
- Potences équipées de palans à chaînes dans les ateliers de mécanique de montage ou de maintenance (capacités de levage de 500 daN à 1.500 daN)
- Ponts roulants montés sur des travées dans les entreprises nécessitant des capacités de levage plus élevées sur toute la largeur et la longueur d'un atelier (de 1.500 à 15.000 daN).
- Portiques ou ponts roulants à forte capacité de levage (50 à plus de 1000 tonnes de capacité de levage que l'on retrouve dans des halls d'assemblage à très forte capacité, dans les secteurs aéronautique, naval, nucléaire...)
- Grues à tour ou mobiles pour les travaux de chantiers GME (grue à montage par éléments ou GMA (grue à montage automatisé).

Les équipes de maintenance interviennent généralement en sous-traitance pour le compte d'entreprises industrielles afin d'assurer la maintenance des équipements de levage/ manutention et également en assistance dans le cadre d'opérations de manutention/levage nécessitant leur présence. On peut trouver également ces équipes au sein des sociétés de location qui assurent la maintenance des équipements, dans le cadre de contrats de location.

L'agent de maintenance est généralement intégré dans une équipe dédiée à cette activité, il est encadré par un responsable qui coordonne l'ensemble des activités.

Dans tous les cas, son intervention est encadrée par des règles de sécurité définies conjointement par son employeur et l'entreprise pour laquelle il intervient (plan de prévention).

Lors de l'intervention l'agent de maintenance procède à des essais de fonctionnement en présence d'une personne de l'entreprise cliente pour vérifier la présence d'un défaut de fonctionnement ou à l'issue de l'intervention pour vérifier le bon fonctionnement de l'équipement. Dans ce cadre l'agent de maintenance doit posséder ses habilitations et autorisation ou permis nécessaires à son activité.

Ces essais sont accompagnés par exemple de contrôles fonctionnels de fins de course, d'équipements de sécurité (limiteur de charge) présents sur l'équipement avant la remise en service.

A l'issue des interventions, l'agent de maintenance peut être amené à réaliser des essais fonctionnels et éventuellement prévoir des essais de remise en service.

ACTIVITÉS VISÉES

- La vérification, essais et tests de sécurité

Cette activité a pour finalité de passer en revue le fonctionnement de l'équipement en vue de déceler un dysfonctionnement ou lors d'une remise en service pour s'assurer que la panne a bien disparu.

Des essais sont réalisés sur l'équipement pour procéder à des tests de sécurité tels que les fins de course, limiteur de charge....

Lors de cette étape les paramètres de l'équipement sont relevés (consignes d'accélération et décélérations, consignes de déplacement, consignes de réglages de limiteur de charge...)

Les éléments relevés sont consignés sur un support (carnet de suivi d'entretien) permettant d'assurer une traçabilité des interventions réalisées.

- L'intervention, réglages et relevés techniques

Cette activité consiste à assurer des opérations de maintenance programmées et correctives pour remédier aux dysfonctionnements et maintenir une fonction de service de l'équipement.

Les relevés techniques effectués permettent de surveiller le niveau de performance de l'équipement afin de déceler des dérives et de programmer des interventions lorsqu'un seuil d'alerte est atteint.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Procéder à des essais de fonctionnement sur matériel de manutention / levage
Vérifier le paramétrage et tests de sécurité sur matériel de manutention / levage
Renseigner et transmettre des informations liées à des essais et tests
Identifier l'origine d'un dysfonctionnement
Remplacer un composant ou sous ensemble standard (pièces d'usures et sous-ensemble accessible)
Procéder à des réglages simples
Effectuer des opérations de maintenance programmées (surveillance, relevés)

Blocs de compétences

RNCP41332BC01 — Vérification, essais et tests de sécurité

LISTE DE COMPÉTENCES

Procéder à des essais de fonctionnement sur matériel de manutention / levage
Vérifier le paramétrage et tests de sécurité sur matériel de manutention / levage
Renseigner et transmettre des informations liées à des essais et tests

MODALITÉS D'ÉVALUATION

EVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté.

Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

et

AVIS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

RNCP41332BC02 — Intervention, réglages et relevés techniques

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier l'origine d'un dysfonctionnement
Remplacer un composant ou sous ensemble standard (pièces d'usures et sous-ensemble accessible)
Procéder à des réglages simples
Effectuer des opérations de maintenance programmées
(surveillance, relevés)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

EVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté.

Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer

que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.
et

AVIS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Cet emploi s'exerce dans différents secteurs industriels relevant de la Branche professionnelle : · Aéronautique & Spatial · Automobile et Cycles · Electrique, Electronique & Numérique · Ferroviaire · Mécanique · Métallurgie & Sidérurgie intégrant une partie du Nucléaire · Naval & Energies Marines Renouvelables.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Employé / Employée de maintenance de matériels
- Agent / Agente de maintenance de matériels de manutention
- Mécanicien de manutention
- Mécanicien d'équipements et d'engins motorisés de manutention
- Mécanicien-réparateur d'engins de levage et de manutention

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

En fonction de la zone d'activité ou d'intervention, l'agent de maintenance de matériels de manutention / levage pourra être titulaire de différentes habilitations spécifiques délivrées par le site client, ces habilitations ne sont pas intégrées dans le CQP.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'accès à la formation se fait après un positionnement du candidat sur les compétences du référentiel.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury paritaire de délibération est constitué :

D'une délégation patronale composée au maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie.

D'une délégation syndicale, pour celle-ci chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés.

En revanche, seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.

Les organisations syndicales peuvent envoyer, pour chaque jury, alternativement l'un ou l'autre de leurs représentants désignés.

Le tuteur du candidat, un représentant des organismes de formation habilités ainsi que les membres de la commission d'évaluation, peuvent être également invités au jury paritaire de délibération pour consultation mais ne peuvent pas prendre part à la décision de ce jury.

Le jury paritaire de délibération est présidé par un représentant désigné par l'UIMM territoriale centre de certification qui a en charge l'organisation des actions d'évaluation.

Conformément à l'accord du 8 novembre 2019, le jury paritaire de délibération transmet au Groupe Technique paritaire « Certifications » l'ensemble des informations relatives au processus d'attribution comprenant sa composition, sa délibération, ainsi que tout document utile à son suivi.

Cette transmission vise à permettre, au Groupe Technique Paritaire « Certifications », de s'assurer de la conformité du processus d'attribution au dispositif de certification de branche.

Base légale

Date de décision	24/09/2025
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	24/09/2030
Date de dernière délivrance possible	24/09/2034

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	5	0	100 %	—
2022	3	0	100 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP36201

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36201

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41332/>